

## **Procès verbal**

Le jeudi 06 mars 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Yves VILLE.

**Présents** : Yves VILLE, Stéphanie CHEVALIER, Mathieu DUMAS, Catherine MILLECAMPS, Hélié LAROCHE, Bruno LACAN, Arnaud MEUNIER, Johnny LEBERT

**Représentés** : Cécile DUPONCHELLE-BRULE représentée par Stéphanie CHEVALIER

**Secrétaire de la séance** : Stéphanie CHEVALIER

### **Ordre du jour** :

- Cession d'une parcelle de terrain à la commune
- Acquisition d'une parcelle de terrain
- Échange de parcelle de terrain
- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
- Vote du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Subventions de fonctionnement aux associations
- Questions diverses

### **Cession d'une parcelle de terrain à la commune**

*Suite à un courrier reçu de M. Hervé Alet, proposant le don sans contrepartie d'une parcelle de terrain n°C0939 d'une superficie de 264m<sup>2</sup> située au Mas de Raynal, les élus donnent leur accord à l'unanimité pour l'acquisition de cette parcelle et demandent à M. Le Maire de réaliser les démarches nécessaires.*

### **Acquisition d'une parcelle de terrain**

Suite à la proposition de Mme Vallée-Schoenherz Nathalie de vendre sa parcelle de terrain n° B0293 d'une superficie de 3420m<sup>2</sup> au lieu-dit Lierlou, les élus à l'unanimité donnent leur accord pour cette acquisition et demandent à M.le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

### **Échange de parcelles de terrain**

*M. Gilles Guérin souhaite échanger la parcelle B233 d'une superficie de 1280m<sup>2</sup> située à la zone humide de La Planque avec une parcelle d'environ 12m<sup>2</sup> située 455 rue du Fornabal et appartenant à la commune qui devra être bornée par un géomètre. Les élus à l'unanimité donnent leur accord pour cet échange et demandent à M. Le Maire de réaliser les démarches nécessaires.*

### **Délibération sur le compte de gestion - BALAGUIER D'OLT 2024 (N° DE\_01\_2025)**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération : adoptée

### **Délibération sur le compte administratif - BALAGUIER D'OLT 2024 (N° DE\_02\_2025)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Stéphanie CHEVALIER invitant le maire à présenter le compte administratif, M. le Maire Yves VILLE, se retirant au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par VILLE Yves après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	25 922,43	7 556,02	0,00	7 556,02	25 922,43
Opérations exercice	130 488,05	128 754,89	21 561,08	22 905,39	152 049,13	151 660,28
Total	130 488,05	154 677,32	29 117,10	22 905,39	159 605,15	177 582,71
Résultat de clôture		24 189,27	6 211,71			17 977,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	24 189,27	6 211,71	0,00	0,00	17 977,56
Résultat définitif		24 189,27	6 211,71			17 977,56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

**Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BALAGUIER D'OLT 2024 (N° DE\_03\_2025)**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	25 922,43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	9 000,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>1 733,16</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	24 189,27
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>24 189,27</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	6 211,71
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	17 977,56
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

**Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie (N° DE\_04\_2025)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplification administrative avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attribution du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation des ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de a commune de Balaguier d'Olt à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux status de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré :

- Approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

### **Subvention de fonctionnement aux associations (N° DE\_05\_2025)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de fonctionnement de **100€** pour l'année 2025 aux associations suivantes :

- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des villages d'Olt
- Société de chasse
- Club Loisirs et Rencontres
- Comité des fêtes
- Association locale ADMR du pays de Capdenac
- Société de pêche de Capdenac
- Les Boulistes d'Olt

Délibération : adoptée

### **Questions diverses**

- Visite de M. Vincent Labarthe, Président de la Communauté de Communes du Grand-Figeac le 19 mars 2025 de 11h15 à 13h à la mairie de Balaguier d'Olt.
- Visite de M. Alain Marc, sénateur de l'Aveyron, le 11 avril de 10h à 11h30 à la mairie de Balaguier.
- Réunion concernant le PLUI jeudi 13 mars de 10h à 12h à Capdenac-Gare (Bruno Lacan accompagnera M. le Maire)
- Réunion du syndicat du Bassin Célé-Lot Médián le 18 mars de 9h à 12h à Cajarc (Bruno Lacan et Arnaud Meunier assisteront à cette réunion).
- Réunion du Syndicat des eaux de Foissac le 24 mars pour voter le budget (Stéphanie Chevalier et Yves Ville assisteront à la réunion)

- Compostage collectif : Le bilan du contrôle effectué par le Syded du Lot est parfait.
- L'ouverture du chemin de randonnée qui relie la route de Foissac au chemin des Auzelles est terminée. La prochaine ouverture de chemin de randonnée s'effectuera à Vernet Le Bas au lieu-dit Sous le Roc.
- Repas de la chasse le 16 mars
- Repas de l'école le 22 mars
- Rallye Terres des Causses 4/5 et 6 avril

La prochaine réunion concernant le vote du budget aura lieu le jeudi 10 avril.

La séance est levée à 20h.

Le Maire

Yves VILLE

La Secrétaire de séance

Stéphanie CHEVALIER